



Lettre pour sanction disciplinaire

Par **angelau ira**, le **29/07/2015** à **17:15**

Bonjour,

Mon mari a reçu le 25/07/15, une lettre avec AR pour entretien avant sanction disciplinaire ; mais dans cette lettre l'objet de la faute n'est pas mentionné, seuls la date et le lieu de l'entretien le sont.

Il est convoqué le 06/08/15 et il sera assisté d'un délégué syndical.

Mon mari ne comprend pas et ne voit pas ce qu'on lui reproche et aucune personne de son entourage professionnel n'est au courant de ce qui se trame dans son dos...

Cette procédure est elle bien normale?

N'ont ils pas commis une erreur, en ne mentionnant pas la faute?

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/07/2015** à **17:48**

Bonjour,

Vous mélangez l'objet de l'entretien préalable qui est donc la sanction disciplinaire avec le motif de celle-ci que l'employeur n'a pas à révéler avant le dit entretien préalable au cours duquel le salarié pourra s'expliquer...